

Ouverture des échanges en faveur de l'Ukraine: déclaration conjointe de Mmes Malmström et Mykolska

Dans une déclaration conjointe, la commissaire européenne au commerce, Cecilia Malmström, et la vice-ministre ukrainienne du développement économique et du commerce, Natalia Mykolska, se félicitent de l'entrée en vigueur, le 1 octobre, de mesures commerciales autonomes de l'Union européenne en faveur de l'Ukraine.

«C'est une bonne nouvelle pour les exportateurs ukrainiens. Plusieurs produits agricoles et industriels importants vont désormais bénéficier d'un meilleur accès au marché de l'UE, car ils pourront être exportés en franchise de droits.

Il s'agit d'un signe important du soutien tangible, sur le plan économique et politique, que l'Union européenne continue à apporter à l'Ukraine, au peuple ukrainien et aux efforts de réforme qui ont été entrepris.

Le règlement de l'UE relatif à des mesures commerciales autonomes fixe des quantités de produits agricoles ukrainiens pouvant être exportées sans droits de douane dans l'Union européenne qui s'ajoutent aux contingents établis dans l'accord d'association. Il permettra également d'accélérer la suppression, prévue par l'accord d'association, des droits à l'importation perçus par l'UE sur certains produits industriels.

En ce qui concerne les produits agricoles, l'Ukraine pourra exporter sans droits de douane de plus grandes quantités de blé, de maïs, d'orge, d'avoine ainsi que de gruaux et de pellets d'orge dans l'Union européenne. En outre, de plus grandes quantités de tomates transformées, de miel naturel et de jus de raisin pourront entrer en franchise de droits dans l'Union européenne. Certains secteurs industriels bénéficieront également de préférences commerciales, par exemple les producteurs ukrainiens de chaussures, d'engrais, de produits en aluminium et de produits d'électronique grand public.

Nous nous félicitons des retombées positives de l'accord d'association UE-Ukraine et de sa zone de libre-échange approfondi et complet, qui constitue un modèle à suivre pour les réformes et favorise le commerce et l'investissement. D'après Eurostat, au cours du premier semestre de cette année les échanges de marchandises entre l'UE et l'Ukraine ont augmenté de 23 %, et l'UE continue à renforcer

sa position en tant que premier partenaire commercial de l'Ukraine. Dans l'ensemble, l'Union européenne représente environ 40 % des exportations totales de l'Ukraine et nous sommes convaincues que cette nouvelle ouverture des échanges contribuera encore au renforcement des liens commerciaux entre l'UE et l'Ukraine, et soutiendra la poursuite de l'expansion des exportations ukrainiennes vers l'Union européenne à la suite des restrictions commerciales imposées par la Russie.

L'UE et l'Ukraine poursuivront leur collaboration afin que les entreprises européennes et ukrainiennes profitent pleinement des possibilités et des avantages offerts par leur accord d'association .»

D'autres mesures de libéralisations concernant l'orge, le blé et le maïs s'appliqueront à compter du 1 janvier 2018.

Lien article : <http://www.zonebourse.com/actualite-bourse/Ouverture-des-echanges-en-faveur-de-l-Ukraine-declaration-conjointe-de-Mmes-Malmstrom-et-Mykolska--25200044/>